



TROUV'OUT CAZ IMMOBILIER

Nos honoraires

GESTION LOCATIVE

Du 19 août 2024 au 18 août 2025

"SMART"	"SERENITE"
<ul style="list-style-type: none">Un accompagnement dans les diverses démarchesUne aide à la déclaration des revenus fonciersLa rédaction des quittancesLa gestion des événements que peut rencontrer le locataire au sein de votre bienUne réévaluation du loyer et des chargesLa relance des paiements	<ul style="list-style-type: none">La formule "SMART" + Une Garantie Loyers Impayés jusqu'à 80 000€Une prise en charge pour les détériorations immobilièresLe traitement des procédures amiables ou judiciaires, exercées contre le locataire en cas de litiges liés au contrat de location
5% TTC	9% TTC

*Pour la présence à une assemblée générale, convocation en conciliation : 50€ TTC par heure entamée

*Barème tarifs maximum

Part déductible des revenus fonciers : 100%
(selon la loi de Finances en vigueur)